



Frais de négociation notaire

Par kaxavier

Bonjour

En lisant vos postes je m'aperçois que je ne devrais pas avoir à payer des frais de négociation de notaire puisque c'est moi qui ait contacté l'acheteur (mon voisin) directement et avant même que l'annonce ne paraisse.

Le notaire me demande 8000 euro de frais de négociation alors qu'il n'a pas mis d'annonce, pas fait visiter et pas mis en relation vendeur acheteur.

De ce fait j'essaie de trouver l'article de lois concernant l'obligation légale d'un notaire à ce sujet mais je ne le trouve pas
Si quelqu'un pouvait m'aider ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Contactez un autre notaire pour établir l'acte de vente...